

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-24 du 5 février 1980

relevant le Camarade SARRE Eustache de ses fonctions de Directeur Général du Ministère des Transports et le remettant à la disposition de l'ASECNA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, ~~CHEF~~ DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement modifié par le décret N° 78-173 du 6 ~~Juillet~~ 1978,

VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié,

VU le décret N° 76-47 du 20 Février 1976 portant nomination de Conseillers Techniques auprès du Président de la République, de Directeurs Généraux et de Directeurs dans les Ministères, notamment son article 12,

Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Janvier 1980,

D E C R E T E :

Article 1er.— Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne le Camarade SARRE Eustache, les dispositions du décret N° 76-47 du 20 Février 1976 susvisé.

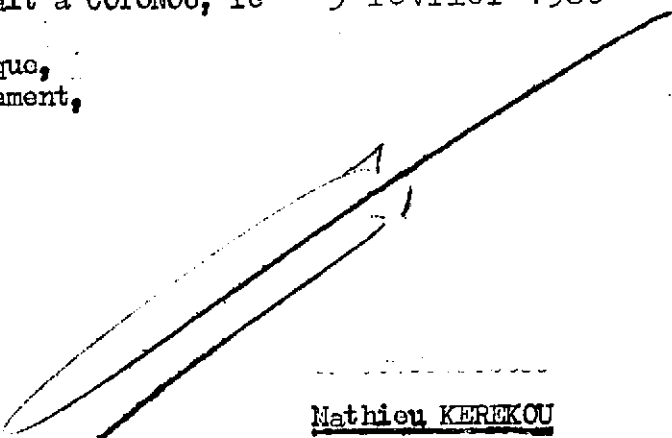
Article 2.— Le Camarade SARRE Eustache est relevé de ses fonctions de Directeur Général du Ministère des Transports.

Il est remis à la disposition de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), son Administration d'origine.

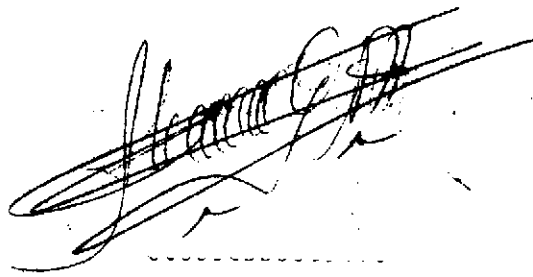
Article 3.— Le présent décret, qui a effet pour compter du 30 Janvier 1980, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 février 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

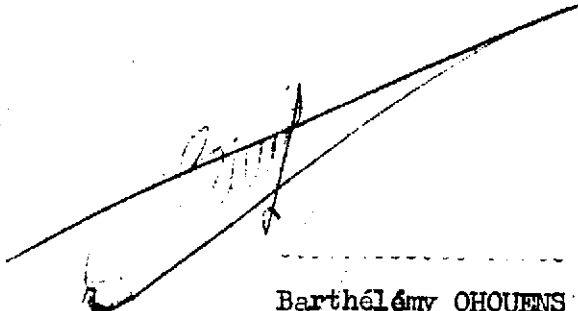

Nathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports



Léopold AHOUEYA

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat, Chargé de
l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4 GS 6 MTN 6 Autres Ministères 13 ASEONA 2
Intéressé 1 SCG 4 SPD 2 DPE DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 FASJEP 2
DPE-GR MPPT 4 BN-UNB 4 ME 4 DB-DCR-Solde-Trésor 16 DI 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 DGM-DAFA-3065 Cab. Mil. 2 BCP 1 JORPB 1.-